

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DGRI 11 Subvention (12 500 euros) et avenant à convention avec la Fondation Alliance Française (6^{ème}) pour des projets contribuant au rayonnement culturel de Paris à l'étranger.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle conclue avec la Fondation Alliance Française, 101 boulevard Raspail, 6^{ème}, et l'attribution d'une subvention de 12 500 euros ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention, dont le texte est joint au présent projet de délibération, avec la Fondation Alliance Française.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 12 500 euros est attribuée à l'association Fondation Alliance Française, 101 boulevard Raspail, 6^{ème} (n° simpa 158161 ; dossier 2016_06747).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la VF 07002, chapitre 65, article 6574, Fonction 048, Fonds 120, CF 07 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO